

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, VANIER Pascaline

MM. FLEURY Philippe, MALO Jean Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à Mme BELLET Florence,

M. JOUTEL Yves donne pouvoir à M. MALO Jean-Marc,

M. LELAUMIER Yves donne pouvoir à Mme MARRO FREVAL Corinne.

Absent(s) : Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, HAUGUEL Stéphanie, MM. DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard.

soit 18 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 29 juin 2018

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la question n° 6 à l'ordre du jour, ce que les élus acceptent.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Déclassement immeuble Bec de Mortagne

Considérant que le bâtiment situé à Bec de Mortagne à proximité des installations techniques de la station de pompage est détaché du service public de distribution de l'eau, qu'il n'est ni affecté à un service public, ni à l'usage direct du public,

le conseil municipal décide :

- 1) de déclasser l'immeuble sis à Bec de Mortagne,
- 2) de l'intégrer dans le domaine privé du budget Eau et Assainissement dans un premier temps,
- 3) puis de l'intégrer dans un deuxième temps dans le domaine privé de la commune de Goderville au moment de l'intégration des écritures de dissolution du budget annexe Eau et Assainissement.

Question n° 2 : Renégociation prêt du Crédit Agricole :

Après étude de la proposition du crédit agricole,

le conseil municipal décide de rembourser par anticipation le prêt n° 70007093460 et contracte auprès du crédit agricole un nouvel emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 217 536.12 € (soit le capital restant dû d'un montant de 207 420.90 € + les indemnités de remboursement anticipé d'un montant de 10 115.22 €)
- Durée en mois : 96 mois
- Périodicité : Mensuelle
- Taux fixe : 1.57%
- Date de mise en place : 07/09/2018.

Question n° 3 : Examen de deux demandes de subventions

- ✓ Subvention 2018 Scouts et Guides de France

Le conseil municipal VOTE une subvention de 200 €.

- ✓ Subvention exceptionnelle club de hand-ball

Les élus présents valident le versement d'une aide exceptionnelle de 800 € pour l'achat de ballons dont le concept permet de ne pas utiliser de résine.

Monsieur Marc Rose précise qu'en parallèle, un arrêté municipal interdisant l'utilisation de la résine tant pour les matches que pour les entraînements sera signé par Monsieur le Maire. Il sera adressé à la ligue de Normandie de hand-ball et affiché aux portes du gymnase.

Question n° 4 : Attribution du fonds d'aide aux jeunes – année 2018

La participation sollicitée par le Département au titre du fonds d'aide aux jeunes est votée. Une somme de 665.16 € sera versée dans les jours à venir.

Question n° 5 : Décision modificative n° 1 :

La décision modificative proposée est validée par les conseillers, elle porte sur une modification d'articles comptables liée à un changement de comptabilisation des participations versées au Syndicat Départemental d'Energie.

Question n° 6 : Autorisation à saisir le tribunal administratif – contestation de la décision de fermeture de classe école maternelle :

Le conseil municipal valide le dépôt d'un recours auprès du tribunal administratif contre la décision de retrait d'un emploi à l'école maternelle.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, 93 inscriptions ont été enregistrées pour la rentrée prochaine. Quatre enfants en situation de handicap seront accueillis.

Lors de la rentrée scolaire 2017, l'école maternelle comptait 94 élèves.

Sur la base du maintien des effectifs, un recours sera déposé auprès du tribunal administratif, le courrier de l'Education Nationale s'appuyant sur une réduction du nombre d'élèves pour la rentrée 2018 (estimation de leurs services : 85).

Dans le cadre des questions diverses, Mme Sophie Leber informe ses collègues du départ du Père Junior et du Père Bernard.

Séance levée à 19 h 10.